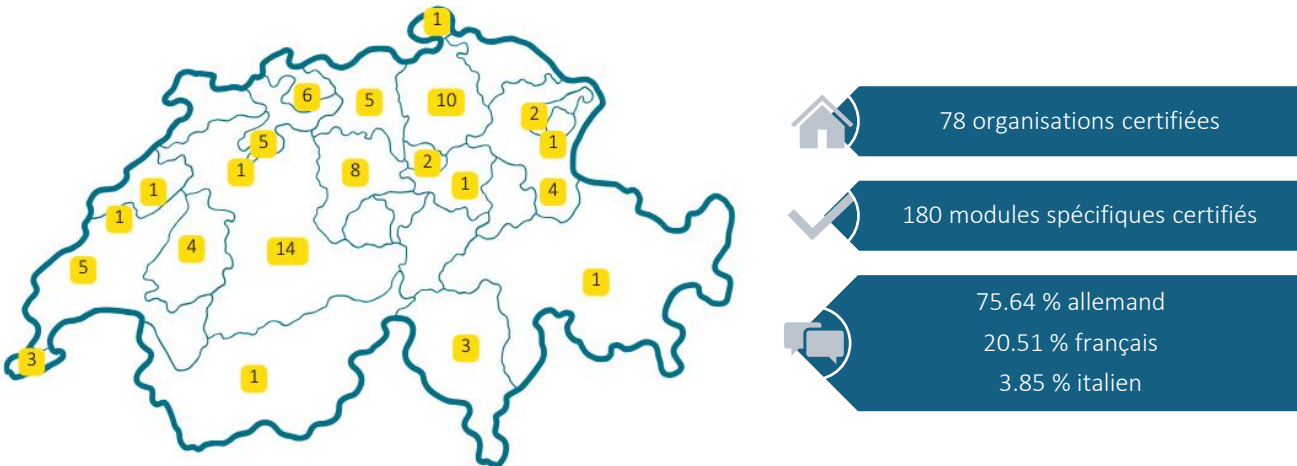


Norme QuaTheDA : révision 2028

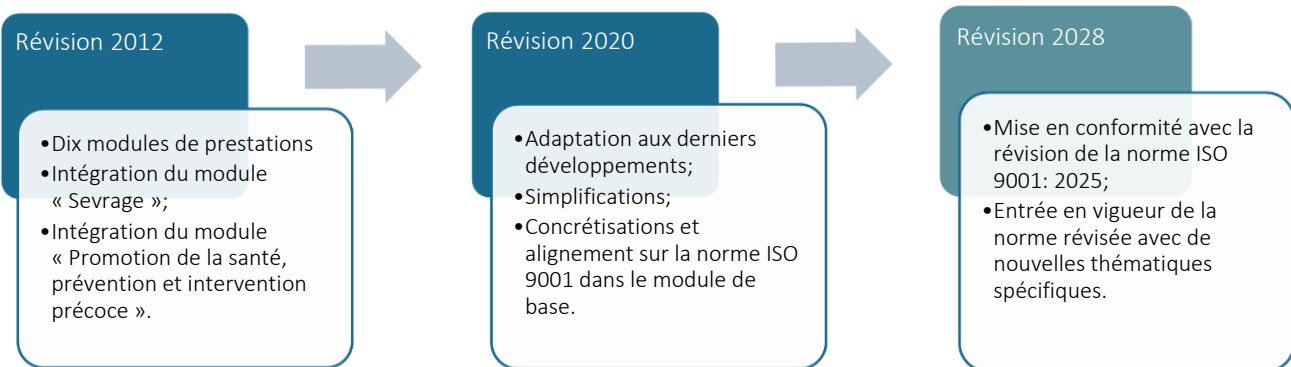
QuaTheDA est la norme de qualité de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour le domaine des addictions, de la prévention et de la promotion de la santé. Sur mandat de l'OFSP, Infodrog est responsable du développement de ce label de qualité, dont la prochaine révision aura lieu entre 2025 et 2028. En février 2024, Infodrog a lancé une enquête nationale de satisfaction QuaTheDA auprès de toutes les organisations (du domaine des addictions) répertoriées dans indexaddictions.ch et auprès de la Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions (CDCA). L'objectif était de recenser les besoins et les propositions d'amélioration en vue de cette révision. La présente fiche d'information expose les résultats de cette enquête et le déroulement prévu du processus de révision.

Organisations certifiées QuaTheDA en Suisse (état : mars 2024)

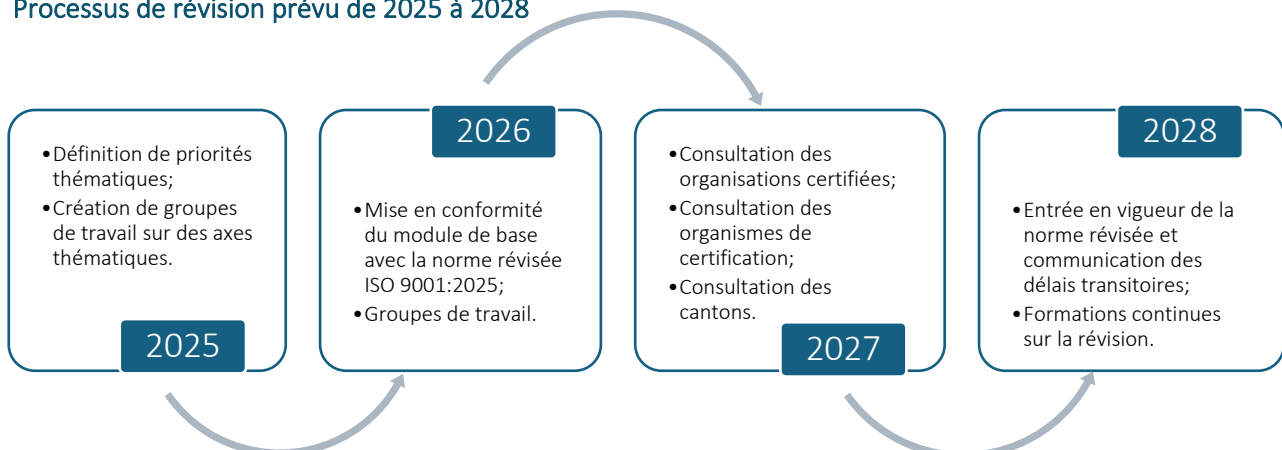


Développement de la norme QuaTheDA

Après le lancement de QuaTheDA en 2000 dans le secteur stationnaire de la prise en charge des addictions, sept nouveaux modules ont vu le jour en 2006, couvrant sept champs d'activités spécifiques à l'aide aux personnes dépendantes. Le référentiel QuaTheDA est révisé tous les six à huit ans, adapté aux dernières évolutions et simplifié autant que possible pour les utilisateurs et utilisatrices.



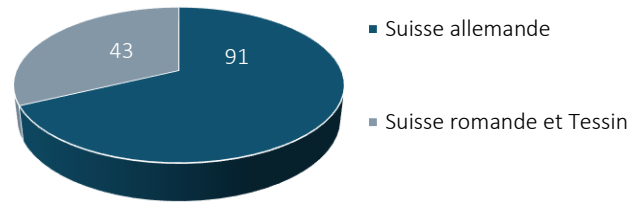
Processus de révision prévu de 2025 à 2028



Résultats de l'enquête QuaTheDA 2024 auprès des organisations

En Suisse, 134 organisations ont participé à l'enquête de satisfaction QuaTheDA menée en février 2024. Parmi elles, 51 % étaient certifiées QuaTheDA, 42 % ne l'étaient pas et 7 % ne l'étaient plus.

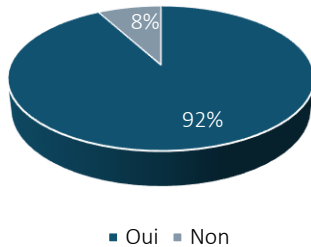
Nombre d'organisations participantes par région linguistique (n = 134)



(Re)certification QuaTheDA (état : mars 2024)

La certification QuaTheDA a une durée de validité de trois ans ; pendant cette période, l'organisme de certification effectue chaque année un audit de surveillance ou de suivi. Pour la renouveler, il est nécessaire de passer une recertification à la fin de ce délai. Une courte majorité des organisations interrogées souhaitent poursuivre leur recertification tous les trois ans. De plus, 92 % des organisations participantes estiment que les audits externes réalisés chaque année leur apportent une valeur ajoutée.

Valeur ajoutée des audits externes annuels (n = 48)



Les avantages d'une recertification tous les trois ans priment les inconvénients mentionnés. Au vu des résultats de l'enquête, la fréquence de recertification ne sera pas modifiée lors de la révision prévue pour 2028.

Fréquence souhaitée des recertifications et des audits (n = 55)

